

Ressources en eau et changement climatique : quels enjeux pour l'Arc jurassien franco-suisse ?

Compilation & synthèse des ateliers

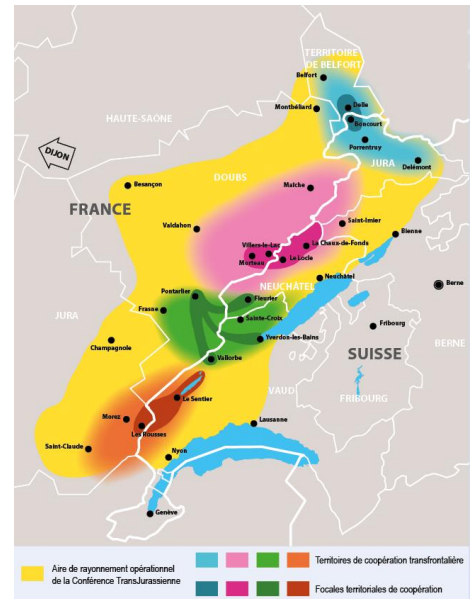
Il s'agit d'une compilation « brute », non retravaillée par le Secrétariat CTJ.

Les groupes ont été invités à travailler par territoires de coopération (cf. carte ci-contre).

Après une répartition des rôles au sein de chaque groupe (facilitateur, gardien du temps, scribe, rapporteur), les participants ont fait un état des lieux des enjeux locaux au sein de leur territoire. Chaque groupe a identifié trois sujets, puis a défini LA priorité, en expliquant les raisons. Les participants ont répondu à cette priorité en imaginant une action immédiate/facile à mettre en place et une action à moyen terme/à structurer.

Pour une de ces deux actions proposées, chaque groupe a identifié ensuite les coopérations franco-suisse à mettre en place pour mener ces actions à bien (quoi ? comment ? qui ? quand ?).

Enfin, les groupes ont répondu à la question de savoir si leur action est transposable à l'ensemble de l'Arc jurassien, en expliquant pourquoi, comment et avec quelles adaptations nécessaires.



Groupe A1 :

Nord-Franche-Comté – Canton du Jura et Jura bernois

Enjeux

Sujet 1 : *Nécessité de faire un état des lieux des ressources locales, état des réseaux et interconnexions possibles.*

Sujet 2 : *Maintien de l'agriculture avec un moindre impact sur les sols et sur les ressources en eau.*

Sujet 3 : *Gestion des eaux en qualité (traitements) et quantité.*

Sujet transversal : *Information et échange de bonnes pratiques.*

Priorisation

La priorité : ***Faire un état des lieux des ressources locales, état des réseaux et interconnexions possibles. Cela sert de base pour des actions de communication, de sensibilisation et d'adaptation***

→ *études sur les gisements, les interconnexions, la consommation et les économies possibles par domaine (agriculture, industrie, particuliers, pertes dans les réseaux, etc.) et viser une atténuation.*

Pourquoi : *La connaissance, l'état des lieux, est la base même de l'action.*

Réponses apportées

Quelle réponse à cette priorité ?

Action immédiate/facile à mettre en place :

- Une étude de recensement de toutes les ressources (gisements, y compris captages abandonnés) à l'échelle de l'Arc jurassien.
- Créer une plateforme d'échanges/d'information (gouvernance transfrontalière de l'eau)
- Une action à moyen terme/à structurer :
- Interconnexions/assainissement des réseaux
- Intégrer l'impact sur l'eau dans les processus industriels

Coopérations

Quelles coopérations à mettre en place pour mener une de ces actions en franco-suisse ?

Quoi : **Mise en place d'une plateforme de communication et d'études → prise de conscience du problème de l'eau et interconnexion « forcée » par le haut.**

Comment : 1. Compilation des études existantes par la réunion de techniciens → remontée aux politiques et peut-être études complémentaires.

2. Adaptation → intégrer ces réflexions dans les programmes Interreg (2021-2027)

Qui : Techniciens (instances constitutives de la CTJ, offices de l'eau, de l'environnement, services techniques de la Région, agence de l'eau, etc.) puis élus

Quand : Très rapidement.

Généralisation

Est-elle transposable/adaptable sur l'ensemble de l'Arc jurassien ? *Oui*

Pourquoi ? *Méthodologie d'étude commune sur tous les territoires.*

Comment ? *4 plateformes (1 par territoire de coopération)*

Adaptations nécessaires ? *Actions pouvant être différentes entre territoires (urbanisés, agricoles, industriels).*

Groupe A2 :

Nord-Franche-Comté – Canton du Jura et Jura bernois

Enjeux

Sujet 1 : *Diversifier les ressources en eau potable et les sécuriser.*

Sujet 2 : *Améliorer la qualité de l'eau et les débits des cours d'eau (cf. réchauffement, arasement des seuils, barrages).*

Sujet 3 : *Gestion et adaptation aux extrêmes climatique (inondations, sécheresse, par exemple sylviculture).*

Priorisation

La priorité : **Gérer les débits et concilier les usages.**

Pourquoi : *Difficultés croissantes à gérer les manques et les surplus d'eau selon la période.*

Réponses apportées

Quelle réponse à cette priorité ?

Action immédiate/facile à mettre en place :

- *Négociation avec les gestionnaires de barrages pour une gestion optimisée des retenues/conciliation des usages.*
- *Éduquer/communiquer sur les économies d'eau → campagnes pour limiter les consommations.*

- Une action à moyen terme/à structurer :
- *Infiltration/régulation des eaux à l'échelle des bassins versants (tourbières + marécages).*
- *Limiter les pertes dans les réseaux.*

Coopérations

Quelles coopérations à mettre en place pour mener une de ces actions en franco-suisse ?

Quoi : ***Campagne de sensibilisation F-CH sur les économies d'eau.***

Comment : *Multimédia / Fonds Petits projets de la CTJ (pour les écoles, etc.).*

Qui : *Canton du Jura + le pôle métropolitain Nord-Franche-Comté*

Quand : *À la rentrée (avant les Municipales françaises).*

Généralisation

Est-elle transposable/adaptable sur l'ensemble de l'Arc jurassien ? *Oui.*

Pourquoi ? *Même problématique et même réponse possible : nécessite de sensibiliser les populations sur l'ensemble de l'Arc jurassien.*

Comment ? *En engageant le bon chef de projet/la bonne cheffe de projet.*

Adaptations nécessaires ? -

Groupe B1 :

Parcs du Doubs et Agglomération urbaine du Doubs

Enjeux

Sujet 1 : *L'approvisionnement en eau potable (quantité), en période de sécheresse (plus prégnant côté français semble-t-il).*

Sujet 2 : *Adaptation des activités économiques (sylviculture, agriculture, industrie).*

Sujet 3 : *Qualité de l'eau, des rivières surtout, sources d'eau*

Priorisation

La priorité : ***L'approvisionnement en eau potable (quantité), avec toutefois une distinction d'enjeux entre France (trouver de nouvelles ressources) et en Suisse (qualité, eau potable déjà très sollicitée).***

Pourquoi : *Car la question de la qualité ne peut se poser que si une quantité d'eau suffisante est disponible.*

Réponses apportées

Quelle réponse à cette priorité ?

Action immédiate/facile à mettre en place :

- *Récupération d'eau et économies d'eau.*
- *Nouveaux forages.*
- *Interconnexions des réseaux.*
- Une action à moyen terme/à structurer :
- *Interconnexions des réseaux en France et amélioration des réseaux pour éviter des fuites.*
- *Adapter nos activités au changement climatique.*

Coopérations

Quelles coopérations à mettre en place pour mener une de ces actions en franco-suisse ?

Quoi : ***Adapter nos activités au changement climatique (occupation du sol).***

Comment :

1. *Prospections, études* → PNR, associations, universités
2. *Élaboration d'une stratégie commune* → les États
3. *Mise en œuvre / moyens d'accompagnement financiers*

Qui : *Tous les acteurs, coordonnés par les États.*

Quand : *À planifier tout de suite, pour ne pas rater l'anticipation des échéances.*

Généralisation

Est-elle transposable/adaptable sur l'ensemble de l'Arc jurassien ? *Oui.*

Pourquoi ? *Tous les territoires vont subir le changement climatique.*

Comment ? *Mutualiser les expériences des territoires déjà confrontés à des situations analogues.*

Adaptations nécessaires ?

- *Échanger entre acteurs*
- *Faire connaître/reconnaître les démarches proactives*
- *Réajuster les équilibres sur un temps plus court*

Groupe B2 :

Parcs du Doubs et Agglomération urbaine du Doubs

Enjeux

Sujet 1 : *Agriculture & Milieux naturels (utilisation de l'eau, capacité de rétention d'eau des sols).*

Sujet 2 : *Approvisionnement en eau (fermes, villages, ...)*

Sujet 3 : *Assèchement du Doubs (failles, gestion de crise toujours plus fréquentes, ...)*

Priorisation

La priorité : ***Agriculture & Milieux naturels (utilisation de l'eau, capacité de rétention d'eau des sols).***

Pourquoi : *Assurer le rendu d'eau à long terme/la redistribution qui influence la qualité du fourrage et donc du bétail.*

Réponses apportées

Quelle réponse à cette priorité ?

Action immédiate/facile à mettre en place :

Cesser ou diminuer la taille (haies, prairies, ...) et augmenter le nombre d'arbres plantés.

Une action à moyen terme/à structurer :

Mettre la problématique de l'eau au premier plan au niveau institutionnel (règlements, plans de revitalisation, gestion des cours d'eau, réhabilitation des marais, des sols et des cours d'eau) pour favoriser l'extensivité de la production agricole.

Coopérations

Quelles coopérations à mettre en place pour mener une de ces actions en franco-suisse ?

Quoi : ***favoriser les plateformes d'échanges techniques (pratiques agricoles et restauration des milieux).***

Comment : *En réunissant les parties concernées.*

Qui : *Représentants du monde académique ainsi que professionnel (agriculteurs, ouvriers, paysagistes, techniciens, ...)*

Quand : *Fréquence trimestrielle ou semestrielle.*

Généralisation

Est-elle transposable/adaptable sur l'ensemble de l'Arc jurassien ? *Oui.*

Pourquoi ? *C'est un enjeu concernant l'entier du territoire de l'Arc jurassien franco-suisse.*

Comment ? *Recherche de pratiques exemplaires, excursion sur le terrain, transmission de savoir.*

Adaptations nécessaires ? *Décliner les mesures à l'échelle du territoire d'action.*

Groupe C1 :

Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron

Enjeux

Sujet 1 : *S'assurer que la disponibilité de la ressource en eau est compatible avec le développement du territoire.*

Sujet 2 : *Préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques (biodiversité, service : étiage, épuration).*

Sujet 3 : *Désimperméabilisation des sols (restauration et préservation).*

Priorisation

La priorité :

Préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques.

Pourquoi :

- *Approche globale et concrète via les services écosystémiques → Permet un travail intégré.*
- *Base de travail en France → À étendre ou transposer en transfrontalier.*

Réponses apportées

Quelle réponse à cette priorité ?

Action immédiate/facile à mettre en place :

Organiser des visites d'expérience / Mieux intégrer l'autre versant de la frontière aux études et travaux.

Une action à moyen terme/à structurer :

Améliorer la connaissance réciproque des milieux humides et aquatiques.

Coopérations

Quelles coopérations à mettre en place pour mener une de ces actions en franco-suisse ?

Quoi : ***Programme Interreg « Rendre les milieux humides et aquatiques résilients et protéger les populations face aux aléas du changement climatique : exemple de renaturation du cours d'eau de la Morte et de sa zone humide ».***

Comment :

- *Visite de travaux*
- *Comité de pilotage*
- *Montage du dossier*

Qui : *Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue et Région Val-de-Travers*

Quand : *Première visite de travaux en automne 2019 / Montage du dossier en 2020.*

Généralisation

Est-elle transposable/adaptable sur l'ensemble de l'Arc jurassien ? *Oui.*

Pourquoi ? Elle peut s'appliquer à d'autres cours d'eau et il y a déjà des exemples avec la gestion de l'Orbe-Lac des Rousses.

Comment ?

1. Échanges et visites
2. Mutualisation des connaissances
3. Identifier les acteurs/les opérateurs
4. Créer un comité de pilotage

Adaptations nécessaires ? -

Groupe C2 :

Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron

Enjeux

Sujet 1 : Risques naturels (inondations, glissements de terrain, etc.)

Sujet 2 : Quantité / approvisionnement pour diverses activités (agricoles, habitants, industrie).

Sujet 3 : Restauration des milieux : comment accélérer le processus ?

Priorisation

La priorité :

Quantité / approvisionnement pour diverses activités (agricoles, habitants, industrie).

Pourquoi : La quantité d'eau disponible conditionne les usages qu'on en fait. C'est un enjeu fédérateur permettant de décliner des actions variées répondant à d'autres enjeux.

Réponses apportées

Quelle réponse à cette priorité ?

Action immédiate/facile à mettre en place :

- Restauration des milieux (via par exemple Interreg).
- Économiser l'eau, via des actions de sensibilisation, des équipements, des réseaux performants, etc.

Une action à moyen terme/à structurer :

Adaptation et diversification de la flore, vers un nouveau modèle agricole adapté au milieu et à la ressource.

Coopérations

Quelles coopérations à mettre en place pour mener une de ces actions en franco-suisse ?

Quoi : **Projet de restauration de milieux (cours d'eau, zones humides, en priorité transfrontalières).**

Comment : Via Interreg (finances), avec un comité stratégique et un comité technique.

Qui : Cantons, départements, DDT, Agence de l'eau, Région, DREAL BFC, filières professionnelles, Syndicats gestionnaires, Parcs et PNR, SFFN, Communes, Associations de protection de la nature.

Quand : Avant la fin de l'année pour le prochain dépôt Interreg.

Généralisation

Est-elle transposable/adaptable sur l'ensemble de l'Arc jurassien ? Oui.

Pourquoi ? Thématique pertinente sur l'ensemble de l'Arc jurassien.

Comment ?

1. *Par le même programme (Interreg)*
 2. *Programme « intermédiaire » avec un nombre de milieux plus large issu d'une priorisation.*
- Adaptations nécessaires ? *Selon conditions d'interventions des partenaires (Cantons, Départements, Région, etc.).*

Groupe D1 :

Haut-Jura franco-suisse et Vallée de Joux

Enjeux

Sujet 1 : *Quantité d'eau*

Sujet 2 : *Qualité de l'eau*

Sujet 3 : *Gouvernance de l'eau*

Priorisation

La priorité :

La gouvernance (encourager les échanges transfrontaliers).

Pourquoi : *Permettre de travailler sur les autres sujets prioritaires évoqués : qualitatif et quantitatif.*

Réponses apportées

Quelle réponse à cette priorité ?

Action immédiate/facile à mettre en place :

Création des « Assises de l'Orbe » → Mise en place d'un groupe de travail.

Une action à moyen terme/à structurer :

Mise en place d'une gouvernance de type SAGE transfrontalier.

Coopérations

Quelles coopérations à mettre en place pour mener une de ces actions en franco-suisse ?

Quoi : ***Création des « Assises de l'Orbe » → Mise en place d'un groupe de travail.***

Comment : *Mise en relation de tous les échelons nationaux. Pour la Suisse : Confédération, Canton, 3 communes. Pour la France : État (ministère), Département (préfet), 3 syndicats (Eau potable, assainissement et PNR).*

Qui : *La CTJ organise, crée un petit groupe de travail (DDT, Canton, PNR) pour la préparation des Assises.*

Quand : *2020.*

Généralisation

Est-elle transposable/adaptable sur l'ensemble de l'Arc jurassien ? *Oui.*

Pourquoi ? *Sur d'autres cours d'eau transfrontaliers qui ont la même problématique.*

Comment ? *Selon la même méthodologie.*

Adaptations nécessaires ? *Adaptation aux contextes locaux (découpages en entités administratives).*

Groupe D2 :

Haut-Jura franco-suisse et Vallée de Joux

Enjeux

Sujet 1 : *Ressource en eau potable avec l'enjeu démographique.*

Sujet 2 : *Ressource en eau potable avec conflits d'usage.*

Sujet 3 : *Ressource en eau potable avec le tourisme hivernal.*

Priorisation

La priorité :

Conflits d'usage : changement général des comportements nécessaire (habitants, touristes, agriculteurs, élus, ...)

Pourquoi : *Idée de vision à long terme, sinon ce sera le « mur ».*

Réponses apportées

Quelle réponse à cette priorité ?

Action immédiate/facile à mettre en place :

Association entre agriculture et économie.

Une action à moyen terme/à structurer :

La législation à harmoniser des deux côtés de la frontière.

Coopérations

Quelles coopérations à mettre en place pour mener une de ces actions en franco-suisse ?

Quoi : ***Partage des données : avoir une analyse commune et partagée***

Comment : *Outil « intercommunal transfrontalier » à l'échelle du bassin versant (planification pour encadrer le développement en fonction de la ressource disponible).*

Qui : *le GRIM : Groupement intermunicipal (volonté des parties prenantes).*

Quand : -

Généralisation

Est-elle transposable/adaptable sur l'ensemble de l'Arc jurassien ? *Transposable, non ; adaptable, oui.*

Pourquoi ? *Il n'existe pas beaucoup d'autres zones avec les mêmes caractéristiques (vallée fermée, altitude, etc.)*

Comment ? -

Adaptations nécessaires ? -

Annexe : tableau de synthèse des enjeux et coopérations à mettre en place.